

J'ai lue parce que les conciles me font une obligation d'instruire mes paroissiens sur le parjure, les conseillers comme les autres. Mgr Déziel appréhende un grand mal dans sa paroisse. Sur sa demande, vous émettez des principes généraux mais incontestables pour le prévenir. Qui pourrait me blâmer d'avoir publié ces mêmes principes dans une circonstance analogue ? J'ajoute qu'il m'était impossible d'avertir privément, vu qu'il m'est défendu de parler d'élections, ni de ce qui s'y rapporte, en dehors de la chaire. Vous seriez surpris d'apprendre que Leclerc est venu approuver cette lecture et me demander des explications sur cette lettre qu'il n'a pu comprendre à une simple lecture mais qui lui paraissait très utile pour le guider dans ses devoirs de conseiller.

Au jour de l'Ascension, j'avertis mes paroissiens que je maintiendrais les décisions exprimées dans la circulaire N^o 75, touchant les contrats frauduleux et le parjure, qu'en conséquence, s'il se trouvait quelqu'un en contravention avec cette lettre, je ne pourrais l'absoudre ; je leur conseillai en même temps de profiter de la visite pour régler leurs affaires de conscience.

Si ces paroles ont créé l'excitation mentionnée au mémoire, cela prouve, Mgr, les malheureuses dispositions des gens et leur diabolique manie de se formaliser de tout ce qu'ils entendent en chaire.

J'ai l'honneur d'être,

M. FORTIN, Ptre.

18 août 1898.

Lettre pastorale aux fidèles du Cap-Santé

E.-A. TASCHEREAU, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

*Aux fidèles de la paroisse de la Sainte-Famille du Cap-Santé
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

N. S. J.-C., en donnant aux apôtres leur mission, leur enjoint d'enseigner aux hommes à observer tout ce que lui-même leur a fait connaître des commandements de Dieu..... *docete omnes gentes* *servare omnia quaecumque mandavi vobis*..... et en même temps il met une sanction divine à leur parole : Quiconque aura cru à vos paroles sera sauvé, mais quiconque aura refusé de croire, sera condamné..... *qui crediderit salvus erit, qui vero non crediderit condemna-*